

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



*Pour diffusion immédiate*

## NOMINATION DE L'HONORABLE LUC ROY COMME JUGE À LA COUR PROVINCIALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Moncton, le 7 février 2024** – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination de l'honorable Luc Roy comme juge à la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick. Cette nomination a été confirmée hier par le ministre de la Justice, Hugh J. Flemming.

Avant d'accéder à la magistrature, le juge Roy exerçait le droit au cabinet Chiasson et Roy de Bathurst, principalement dans le domaine du droit pénal. Titulaire d'un baccalauréat en psychologie (2004) et d'un baccalauréat en droit (2007) de l'Université de Moncton, le juge Roy a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2008. Actif dans la profession juridique, le juge Roy était présentement membre du comité des plaintes du Barreau du Nouveau-Brunswick. Il est également actif dans sa communauté, en tant que membre du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Belledune, bénévole à l'école et entraîneur sportif.

La nomination de l'honorable juge Roy, qui est parfaitement bilingue, est bien reçue par l'AJEFNB. Cette nomination s'inscrit dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles. Grâce à ses excellentes compétences de juriste, nous sommes persuadés que le juge Roy sera en mesure d'accomplir ses nouvelles fonctions avec brio. À la demande du juge en chef, Marco Cloutier, le juge Roy siègera à Campbellton et il devra se déplacer dans d'autres circonscriptions judiciaires s'il y a lieu.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations au juge Roy et lui souhaitons le plus grand des succès dans ses nouvelles fonctions.

-30-



1-506-853-4151



[association@ajefnb.nb.ca](mailto:association@ajefnb.nb.ca)



[www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)



18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9

